

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

INVOCATION " MISERICORDIEUX JESUS ", ETC.

On m'a déjà dit, il me semble, que l'invocation " Miséricordieux Jésus " n'était pas enrichie d'indulgence. Cependant, je l'ai remarquée souvent reproduite sur des souvenirs mortuaires avec l'indication de l'indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Cette indulgence a-t-elle été accordée depuis peu ?

Non, vous ne vous êtes pas trompé. La *Semaine religieuse* a déjà attiré l'attention de ses lecteurs sur la reproduction persistante que l'on fait de cette indication. De plus la plaque intitulée *Indulgences partielles que l'on peut gagner facilement et plusieurs fois par jour* dit expressément en noté que: " Il est faux que la prière " Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel " soit enrichie de 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence." Tel est le dernier mot sur ce sujet. Il n'y a pas eu de concession nouvelle. L'indulgence de 7 ans et 7 quarantaines est apocryphe, c'est-à-dire non authentique. Elle n'a pas été concédée ou elle a été depuis annulée, de sorte qu'elle ne se gagne pas.

Il y a plus de quarante ans que diverses revues ecclésiastiques ont fait cette affirmation et jamais personne n'a prouvé qu'elles se trompaient.

Il faudrait donc que les prêtres, sinon les simples fidèles, fussent mieux renseignés sur ce sujet et pussent éviter de publier ainsi des indulgences apocryphes.

Ceux qui font imprimer ces souvenirs funèbres souvent acceptent un choix de prières indulgenciées présenté par l'imprimeur qui ne peut aussi facilement que les prêtres se renseigner sur ce point. Ils sont de bonne foi. Mais il serait plus facile aux curés qui ont des imprimeurs parmi leurs paroissiens de les mettre en garde contre ces indulgences fausses et obtenir d'eux qu'ils fassent contrôler celles qu'ils reprodui-